

Conseil d'Administration de l'Aéroclub de Colmar

Séance du 21 mai 2019

Présents : Stéphane Wagner, Philippe Dufour, Rémy Schillemann, Gérard Groff Jean-Pierre Martin, Jean-Pierre Conrad, Cyril Langibout, Daniel Gilbert, Gérard Aria, André Kuster

Excusé : Hubert Durlewanger, Marc Gilg, Jean-Marc Pagiès

Présent en visioconférence : Eric Schnell

A l'ordre du jour : renouvellement du Bureau points et divers points

1 – Renouvellement du Bureau

Stéphane Wagner a été élu Président pour la durée de son mandat d'Administrateur. Bien que le poste ne soit pas renouvelable en 2019, il a toutefois souhaité permettre à d'autres candidatures de se manifester. Il a donc préalablement à la convocation du Conseil d'Administration présenté sa démission au poste de Président et fait appel à candidatures.

Aucune candidature nouvelle ne s'étant manifestée, il a accepté de se représenter et a été réélu pour la durée restante de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2021.

Election du Bureau

Président : Stéphane Wagner

Vice-Président : Paul Libbra

Trésorier : Jean-Pierre Martin assisté de Jean-Pierre Conrad

Secrétaire général : Philippe Dufour assisté de Jean-Marc Pagiès et Gérard Aria.

Nomination des postes à la DTO (Declared Training Organisation)

Responsable DTO : Stéphane Wagner, Président

Responsable pédagogique : Cyril Langibout, chef pilote

Correspondant sécurité : un appel à candidature sera lancé par mails (Eric Schnell a fait part de sa candidature)

Communication

Le Président a demandé à François Collas de prendre en charge la communication du club sous forme de mails, en complément de la page d'infos sur Aerogest .

2 – Date de mise en service de la boîte à clefs : 28 mai 2019

La boîte à clefs a pour objectif de restreindre l'accès aux avions aux seuls pilotes remplissant les conditions statutaires et réglementaires :

- titres aéronautiques valides
- aptitude médicale
- cotisation à jour
- compte pilote à jour
- contrôle club à jour.

3 – Tarif horaire des avions à compter du 21 mai 2019

	Double commande	Solo surveillé	Solo
DR221	173,00	163,00	138,00
DR400	184,00	174,00	149,00
C152	130,00	130,00	130,00

Le Conseil d'Administration retient le principe d'un tarif unique du Cessna 152 pour favoriser l'école de pilotage.

4 – Opération Kiwanis programmée le samedi 25 mai

5 – Franchise tarifaire pour temps de chauffe des Ecoflyer

Il est fréquemment demandé au club d'accorder une franchise tarifaire pour le temps de chauffe du moteur avant début de roulage. La demande concerne plus particulièrement les Ecoflyer (moteur Thielert) en période hivernale et pour le premier vol de la journée.

A ce jour, la réponse avait été négative pour raison économique mais également du fait des difficultés de mises en œuvre. La plupart de systèmes de gestion informatique des heures de vol ont une fonction « temps de chauffe », mais elle n'opère qu'en tout ou rien : tous les vols ou aucun. Or cette franchise ne se justifie plus lorsque la machine vient de voler et que le moteur est déjà chaud.

Une étude sera faite pour analyser les fonctionnalités d'Aérogest, sans imposer une charge de retraitement manuel pour les Trésoriers. Le résultat sera soumis à un Conseil d'Administration ultérieur.

6 – Location du F-HAAR

L'Aéroclub d'Epinal nous a demandé la location d'un Ecoflyer durant une période d'une semaine pour une sortie club avec une rémunération garantie de 15h00 de vol.

Le Conseil d'Administration donne un accord de principe à cette location qui sera négociée par le Président. Cet accord est donné dans un but d'entraide réciproque entre associations licenciées FFA.

7 – Opération « Jour le Plus Long »

L'Aéroclub participera cette année 2019 à la manifestation fédérale du « Jour le Plus Long ». La Fédération laisse le choix des dates par mi l'un des week-end de juin.

8 – Point sur l'école de pilotage et le poste de chef pilote

Deux licences PPL sont en cours de préparation.

Après le départ d'Ivan, l'école de pilotage s'est retrouvée sans direction, ce qui n'était pas compatibles avec les impératifs du passage en DTO (nécessité d'un poste de responsable pédagogique). Mais le club n'était pas économiquement en mesure d'assurer la charge d'un poste salarié.

La solution en cours de mise en œuvre est la création d'une structure permettant la mutualisation d'un poste d'instructeur/chef pilote avec un autre club. La formule retenue est celle d'une « ATO secondaire » rattachée à l'ATO (Air Training Organisation) de l'Aéroclub d'Air France de Strasbourg-Entzheim. Cyril Langibout sera employé par cette ATO secondaire qui facturera au club les prestations à l'heure de vol. Cette formule permettra à Cyril d'effectuer des activités possibles dans une ATO (contrôle des instructeurs ...) mais non dans une DTO. Par ailleurs, l'Aéroclub de Colmar n'aura pas à supporter la charge d'un poste à plein temps.

Cette ATO secondaire, dont le montage est en cours, sera gérée par Stéphane Wagner. Ce dernier étant par ailleurs Président de l'Aéroclub de Colmar, il se pose donc une question juridique relative à l'obligation de non ingérence pour les Administrateurs du Club (art. 12 des Statuts). La mise en place de cette ATO nécessitera donc une étude sur deux points :

- compatibilité de l'ATO secondaire avec les Statuts dès lors qu'elle est gérée par un Administrateur du club ;
- réactivation éventuelle des postes de réviseurs aux comptes, devenus caduques depuis le recours à un expert-comptable (les réviseurs donneraient à l'Assemblée générale une garantie de contrôle indépendant des comptes).

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour